

ALMANDA WALKER-MARCHAND

de LUCIE BRUNET

(Ottawa, L'Interligne, 1992, 304 p.)

Claire Quintal

Ex-présidente de la Fédération féminine franco-américaine

et Directrice de l'Institut français

(Assumption College, Worcester, Massachusetts)

Almanda Walker-Marchand : quels beaux noms de famille pour conjurer le sort du déchirement entre deux sociétés, pour briser le cercle vicieux des « deux solitudes » canadiennes ! Lucie Brunet, auteure de cette biographie d'Almanda Walker-Marchand, fondatrice et présidente pendant 32 ans (1914–1946) de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, nous décrit cette femme d'hier en termes d'aujourd'hui grâce à l'ajout de textes-commentaires intercalés entre les chapitres de son livre.

La lecture du livre nous met en contact avec une époque aussi bien qu'avec une femme et son milieu. Époque du Règlement XVII et de ses conséquences désastreuses pour les francophones de l'Ontario, époque aussi de la Première Guerre mondiale — c'est ce fléau qui déclencha l'œuvre de fondation des femmes canadiennes-françaises —, puis de la Deuxième Guerre avec, entre temps, les efforts entrepris par les femmes pour faire valoir leurs droits politiques, pour protéger les quintuplées Dionne, pour venir en aide aux mères nécessiteuses pendant la crise des années 30.

Canadienne française de cœur — n'a-t-elle pas insisté pour que l'on chante l'*Ô Canada* dans une réunion de femmes anglophones — il y avait en Almanda Walker-Marchand (1868–1949), de par son sang écossais, un sens inné de ce qui est réalisable dans un contexte donné.

Ce livre, écrit par une féministe, donne des détails intéressants concernant les combats qu'ont dû livrer les femmes canadiennes, surtout les Québécoises, pour obtenir le droit de vote. Les grandes figures de proue du féminisme canadien, aussi bien anglophones que francophones, sont passées en revue grâce aux connaissances poussées de l'auteure dans ce domaine. L'attitude passiviste du Québec en cette matière est bien mise en évidence ainsi que l'emprise, parfois étroite et méfiante, du clergé en matière d'activités féminines en dehors du foyer.

La charte de la Fédération des femmes canadiennes-françaises donne le droit à celle-ci de s'étendre « non seulement au Canada, mais... partout en Amérique du Nord ». Dommage que les femmes d'origine canadienne-